

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations
du Comité Syndical du Syndicat Mixte
du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération**

Séance du 2 juillet 2024

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération bisontine régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h, au Conseil Départemental (salle Joubert) sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MICHAUD, Président du SMSCoT.

Délégués en exercice : 56

Ordre de passage des rapports : 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 19h40

Etaient présents au Grand Besançon Métropole :

Communauté de communes du Val Marnaysien : Didier AUBRY, Martial DARDELIN, Geneviève MAILLET-GUY, Thierry MALESIEUX, Laurent SAUVIN - **Grand Besançon Métropole** : Frédérique BAEHR, Florent BAILLY, Catherine BARTHELET, Lucie BERNARD, Kévin BERTAGNOLI (représenté par Elise AEBISHER), Nicolas BODIN, Catherine BOTTERON, Nathalie BOUVET, Sébastien COUDRY, Benoît CYPRIANI, Lorine GAGLIOLO, Olivier GRIMAITRE (représenté par Gilles SPICHER), Yves GUYEN, Jean-Pierre JANNIN, Eloy JARAMAGO, Jean-Marc JOUFFROY, Martine LEOTARD (représentée par Agnès BOURGEOIS), Christian MAGNIN-FEYSOT, Jean-Paul MICHAUD, Gérard MONNIEN, Anne OLSZAK, Patrick OUDOT, Daniel PARIS, Anthony POULIN (représenté par Damien HUGUET), Françoise PRESSE, Nathan SOURISSEAU, Fabrice TAILLARD, Marie ZEHAF.

Etaient excusés :

Communauté de communes du Val Marnaysien : Vincent BALLOT, Gérard CREUX - **Grand Besançon Métropole** : Patrick AYACHE, Claude GRESSET-BOURGEOIS, Aurélien LAROPPE, Valérie MAILLARD, Laurence MULOT, Jean SIMONDON.

Etaient absents :

Communauté de communes du Val Marnaysien : Christophe DOBRO - **Grand Besançon Métropole** : Hasni ALEM, Alain BLESSEMAILLE, Jean-Michel CAYUELA, Philippe CHANEY, Karine DENIS-LAMIT, Ludovic FAGAUT, Sadia GHARET, Jacques KRIEGER, Damien LEGAIN, Philippe PERNOT, Franck RACLOT, Pascal ROUTHIER, Claude VARET, Benoît VUILLEMIN.

Mandants : Vincent BALLOT, Claude GRESSET-BOURGEOIS.

Mandataires : Jean-Paul MICHAUD, Jean-Pierre JANNIN.

Secrétaire de séance : Daniel PARIS

Contrat Territoires en action (TEA) 2^{ème} Comité de programmation

Rapporteur : M. Jean-Paul MICHAUD, Président

	Date	Avis
Bureau	28/05/2024	Favorable
Comité syndical	02/07/2024	Favorable

1 - Rappel du contexte

Le 13 septembre 2023, La Région Bourgogne Franche-Comté, le SMSCoT Cœur Franche-Comté, ses collectivités membres ainsi que la Ville de Besançon ont signé le contrat « Territoires en action » (TEA) pour la période 2022-2026.

Pour mémoire, le contrat s'organise en deux volets :

- Un volet métropolitain destiné à soutenir les projets liés aux fonctions métropolitaines de Besançon. Il est doté d'un montant maximal de 13 129 897 € affectés à 14 projets adoptés en Comité syndical du 3 juillet 2023,
- Un volet territorial « socle » à l'échelle du SCoT, doté d'une enveloppe de 4 254 784 €. Contrairement au volet métropolitain, il ne comporte pas de projets pré-définis lors de la signature du contrat. Des comités de programmation ont pour objet d'entériner les projets éligibles au programme.

Plusieurs règles guident la programmation du volet territorial. Les projets doivent :

1. Répondre aux critères d'éco-conditionnalité fixés par la Région,
2. S'inscrire dans les axes pré-définis :
 - Accompagner le territoire dans l'adaptation au changement climatique (1 276 435 €),
 - Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de service à la population (1 957 201 €),
 - Favoriser les mobilités durables du quotidien (850 957 €),
 - Faciliter l'accès à la santé pour tous (4 % de l'enveloppe, soit 170 191 €), fléché exclusivement pour la CCVM.
3. Respecter la répartition entre GBM et la CCVM :
 - 3 829 306 € (90 %) pour le soutien des projets du territoire de GBM
 - 425 478 € (10 %) pour le soutien des projets du territoire de la CCVM.
4. S'agissant des projets de GBM, afin de garantir une répartition cohérente et équilibrée des financements et un effet levier sur les opérations, un taux d'intervention régional maximum de 30 % sur chaque axe a été fixé, adossé à un plafond de subvention de 400 K€.

Le Syndicat Mixte est sollicité pour rendre un avis sur chaque projet sollicitant son inscription dans un comité de programmation.

Par délibération en date du 7 février 2024, le SMSCoT a défini les critères lui permettant de rendre son avis sur les projets sollicitant le volet territorial du contrat TEA. Il est attendu :

1. Que le projet présente une dimension supra communale
2. Qu'il s'inscrive dans un ou plusieurs objectifs du PAS débattu



3. Qu'il privilégie des projets porteurs de développement local, complémentaires du contrat métropolitain qui lui est principalement centré sur la ville de Besançon.

2 - Etat d'avancement du programme

Un 1^{er} comité de programmation s'est tenu le 19 septembre 2023.

7 projets ont été programmés, consommant 24,7% de l'enveloppe :

Axe 1 – Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique				1 276 435,00 €
Requalification de la place de la Bascule à Besançon	GBM	1 229 306,00 €	16,27%	200 000 €
Axe 2 – Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population				1 957 201,00 €
Aménagement d'un terrain de football synthétique sur le complexe sportif Joran de Velotte	Ville de Besançon	669 860 €		0 €
Bassin mobile	CC du Val Marnaysien	700 000 €	20,00 %	140 000 €
Axe 3 – Faciliter l'accès à la santé pour tous				170 191,00 €
Axe 4 – Favoriser les mobilités actives du quotidien				850 957,00 €
Aménagement d'un itinéraire cyclable reliant Châteaufarine à la rue Aragon (Besançon)	GBM	329 564 €	30,00 %	98 870 €
Aménagement d'un pôle d'Echange Multimodal (PEM) à Saône	GBM	1 400 000 €	14,29 %	200 000 €
Aménagement d'un itinéraire cyclable reliant Pouilley-les-Vignes et Pirey à Besançon	GBM	877 970 €	27,34 %	240 000 €
Aménagement d'un itinéraire cyclable sur les rues Weiss et Trépillot (Besançon)	GBM	568 828 €	30,00 %	170 648 €
TOTAL ENVELOPPE TERRITORIALE				4 254 784 €
TOTAL PROGRAMMATION 1				1 049 518 €

Un deuxième comité de programmation est prévu le 17 juillet 2024.

Le tableau joint fait état des consommations prévisionnelles du contrat.

3 - Proposition d'avis du SMSCoT sur les projets présentés

Les projets présentés sont au nombre de 5. Les fiches de programmation sont également jointes en annexe.

Projet	Avis proposé
requalification de la cour et du parvis de l'école Ile de France	Le projet s'inscrit dans les objectifs du projet du SCoT en contribuant aux attendus suivants : 30 : Lutter contre la surchauffe urbaine 36 : Favoriser la nature en ville et milieu urbain Le projet présente une dimension supra-communale de par l'aire d'influence de l'établissement
Requalification de la cour de l'école Jules Ferry	Le projet s'inscrit dans les objectifs du projet du SCoT en contribuant aux attendus suivants : 30 : Lutter contre la surchauffe urbaine 36 : Favoriser la nature en ville et milieu urbain Le projet présente une dimension supra-communale de par l'aire d'influence de l'établissement
Rénovation énergétique de la crèche Battant	Le projet s'inscrit dans les objectifs du projet du SCoT en favorisant le territoire des proximités. La recherche du bien-être (chaleur et qualité de l'air) en priorisant la rénovation d'un équipement existant au sein du bassin métropolitain est une réponse à de multiples attendus du SCoT. La dimension supra-communale peut s'apprécier au regard de l'aire d'influence de l'équipement.
Rénovation énergétique du Gymnase Diderot	Le projet s'inscrit dans les objectifs du projet du SCoT en favorisant le territoire des proximités. Il répond au besoin d'équipements et de services à anticiper en fonction des nouvelles demandes sociales, au plus près des habitants, sans générer de consommation foncière. La dimension supra-communale est assurée par son accessibilité facilitée pour un grand nombre de clubs du territoire SCoT.
Aménagement d'un itinéraire cyclable sur les rues Trépillot et Ampère (Besançon)	Le projet s'inscrit dans les objectifs du projet du SCoT en contribuant aux attendus suivants : At. 17 : Développer la "ville apaisée" par une composition urbaine favorisant les déplacements actifs At. 45 : Encourager le recours aux véhicules non émetteurs de gaz à effet de serre Le parcours s'inscrit dans le cadre d'un schéma des pistes cyclables qui vise une dimension supra-communale des itinéraires.

A l'unanimité, le Comité syndical valide les avis proposés sur les projets présentés.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président

